

RAPPORT
SUR LA SITUATION DES ARCHIVES
1909
Par Paul LAURENT

Local

Conformément à la circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en date du 5 janvier 1909, contre l'incendie a été étudiée.

1° M ; l'Architecte du département a reconnu que le mur mitoyen du bâtiment n° 1 des Archives et de la maison voisine, surmonté de « gardes-françaises », était suffisamment résistant pour ne pas nécessiter de nouvelles mesures de préservation. Le bâtiment n° 2, séparé du n° 1 par une ruelle avec passerelle vitrée, est tout à fait conforme aux prescriptions ministérielles.

2° Les Archives départementales n'étaient assurées, contre le feu et la foudre, que pour les bâtiments (90.000 francs.) et le mobilier (5.000 francs.). Par une délibération de la Commission départementale du 28 février 1909, les collections existent tant aux Archives que dans les bureaux de la Préfecture, ont été assurées à la Caisse départementale d'incendie, pour une somme de 100.000 francs., moyennant une cotisation annuelle de 45 francs. 25.

3° La partie la plus précieuse des archives anciennes, de l'époque révolutionnaire, et même modernes (dossiers des communes), est conservée dans des cartons-liasses qui paraissent suffire, dans l'éventualité de leur sauvetage, en cas d'incendie.

4° Quant à l'extincteur demandé par M. le Ministre, on pourrait adopter – comme vient de le faire le Conseil général de Saône-et-Loire – un appareil à mains, du type *Excelsior*, d'une contenance de 10 litres, et du prix de 45 francs.

Enfin, une circulaire insérée le 25 janvier 1909, dans le n° 3 du *Recueil des actes administratifs*, a engagé MM. Les Maires et les Présidents des Commissions administratives des hospices, à prendre des mesures analogues pour la préservation de leurs dépôts.

Dons, réintégration et dépôts

Dons ; - Les Archives ont reçu les dons suivants :

De M. Wauthier, gendarme, à Givet : 1 cahier in-folio, 18 feuillets, papier, intitulé : Mémoire sur la composition, l'instruction et le service d'un corps permanent d'Etat-Major général des armées du Roi, igné La Rozière, 1788 ; - 1 pièce, papier, avec cachet, concernant la baronnie d'Hierges, 1744 ; - 1 récépissé de la poste impériale de Liège, 1789 ; - 1 lettre du représentant Roux, aux officiers municipaux de Givet, pour l'inauguration du Temple de la Raison, an II ; - 5 pièces relatives au Magistrat de Givet, 1739-1763 (F. 121).

De M. Henri Jadart, Conservateur de la Bibliothèque de Reims : 1 liasse (352 feuillets, y compris 27 portraits), ou recueil sur les Elections, cahiers et députés de 1789 (F. 120).

Réintégrations. – De la mairie de Blagny : 1 liasse de papiers de justice, des 17^e et 18^e siècles (B. trav. Prov.).

De la mairie de Rilly-aux-Oies : 1 liasse de comptes de la fabrique, 1673-1792 (G.suppl. trav. 183 prov.).

De la mairie de Coucy : 6 dossiers de titres de la fabrique, 1611-1788 (Ibid.).

Dépôts. – Par M. le Maire de Clavy-Warby : 7 registres paroissiaux, de 1692 à 1792 (E. suppl. trav. 176).

Par l'administration de l'Enregistrement et des Domaines : 597 registres, de 1790 à 1807 (série Q).

Versements

Des versements ont été effectués par les bureaux suivants : 1^{ère} Division, 87 liasses (2 février 1909), et 187 liasses (2 mars 1909) ; - 2^{ème} Division, 230 liasses (2 septembre 1908) ; - Greffe du Conseil de Préfecture, 111 liasses (4 août 1908) ; - Service vicinal, 8 liasses et 5 registres (25 septembre 1908), et 57 dossiers (1^{er} octobre 1908) ; - Trésorerie générale, 55 liasses et registres (8 septembre 1908), et 28 liasses des perceptions (21 janvier 1909).

Vente de papiers inutiles

Une vente de papiers inutiles, de gré à gré, provenant des Archives départementales, autorisée par une délibération du Conseil général du 20 août 1908, et approuvée par M. le Ministre de l'Instruction publique, le 27 août suivant, a produit : au profit de l'Etat (4. 900 kilogrammes.), 433 francs. 65 ; et au profit du Département (12.630 kilogrammes.), 1. 117 francs. 75, à raison de 8 francs. 85 les 100 kilogrammes.

Une autre vente de papiers périmés, de la Sous-Préfecture de Sedan, autorisée par une délibération du Conseil général du 21 avril 1909, et approuvée par M. le Ministre de l'Instruction publique, le 28 avril suivant, a produit : au profit de l'Etat (4.918 kilogrammes.), 361 francs. 47 ; et au profit du Département (1. 035 kilogrammes.), 76 francs. 07, à raison de 7 francs. 35 les 100 kilogrammes.

Archives anciennes

Classement. – Le classement détaillé du 1^{er} fonds (Direction des Domaines) du supplément de la série Q a été opéré ; il comprend les articles Q. 877 à 1.238, et a été approuvé par M. le Ministre de l'Instruction publique, le 9 juin 1909.

Vérification a été faite des 597 registres versés par les Bureaux de l'enregistrement, en vertu de l'autorisation du Conseil général, du 19 août 1908. Ces registres, qui vont de 1790 à 1807, ont

été dressés, les uns, en exécution de la loi du 19 décembre 1790, et finis le 30 ventôse an VII ; et, les autres, commencés le 1^{er} germinal an VII, conformément à la loi du frimaire an VII.

Répertoires. – Il a été dressé un état sommaire des archives ecclésiastiques antérieures à 1790, détenues par les séquestres, et provenant des anciennes fabriques du département.

Une circulaire ministérielle, du 25 mars 1909, a prescrit l'établissement d'un répertoire numérique des Archives départementales, antérieures et postérieures à la Révolution. Ce répertoire sera entrepris lorsque celui des suppléments des séries L. et Q. de la période révolutionnaire, en cours d'exécution, aura été achevé.

Inventaire. – Les articles 2.080 à 2.375 de la série C ont été analysés.

Impression. – Dix feuilles (36 à 45 inclusivement) du tome III (2^e partie) de l'Inventaire ont été imprimées.

Archives modernes

M. Semer, que vous avez bien voulu nommer Rédacteur, par arrêté du 5 janvier 1909, s'est acquitté, avec le même zèle que par le passé, de ses travaux habituels.

Il a classé définitivement, cette année, divers versements, de 1904 à 1909, comprenant 395 liasses, dossiers ou registres, qui proviennent de la 1^{ère} Division, de la Trésorerie générale et du Service vicinal, ainsi que les Brevets d'invention.

Il a vérifié les versements des 2 septembre 1908, 2 février et 2 mars 1909, et a fait des remaniements importants dans plusieurs salles des Archives, notamment dans la série P (Trésorerie générale) afin de mettre à sa place les registres des Bureaux de l'Enregistrement postérieurs au 1^{er} germinal an VII, versés récemment.

M. Semer a rédigé, sur fiches, la fin de la série K (art. 36. 58) de la triple Table de l'Inventaire sommaire, et a commencé le classement alphabétique de l'ensemble des fiches des ladite table.

Je dois ajouter que les recherches, pour les administrations et les particuliers, s'accroissent toujours davantage ; leur nombre est supérieur, de 310, à celui de l'exercice précédent.

Recherches

Du 1^{er} juillet 1908 au 30 juin 1909, les demandes de recherches et les communications de pièces se sont élevées à 2,221, parmi lesquelles une avec déplacement, conformément à la circulaire ministérielle du 15 mars 1905.

Expéditions

Il a été délivré, gratuitement, 7 certificats de tirage au sort et 15 rôles modernes à titre de renseignement administratif (circulaire du 15 décembre 1909). Quatre rôles de pièces modernes

à 0 franc. 75 (3 francs.) et un visa de plan, petit format (1 franc. 50), ont produit la somme de 4 francs.50, au profit du Département.

Vente d'ouvrages

Inventaire. – M. René, libraire à Mézières, a vendu un exemplaire du tome III (20 francs., net 16 francs.) et un exemplaire du tome VI (7 francs. 50, net 6 francs.) de l'Inventaire des Archives départementales, soit, en tout : 22 francs. Au profit du Département.

Il reste actuellement, en dépôt chez M. René, un exemplaire de chacun des tomes I, IV, V et VI, et deux exemplaires du tome III de l'Inventaire.

Cartes. – Sur l'autorisation de la Commission départementale, il a été délivré, gratuitement, trois collections en feuille, et deux sur toile, de la carte géologique Meugy : à la Bibliothèque de la ville de Reims, à la Société d'Histoire naturelle des Ardennes, à la Bibliothèque de la ville de Charleville, à l'École de Commerce et d'Industrie de Charleville, et à la Bibliothèque de la Gendarmerie de Mézières.

À cette dernière, a été accordé également un exemplaire de la carte Mialaret.

Bibliothèque des Archives

Divers ouvrages ont été donnés à la Bibliothèque des Archives, par les Ministères de l'Instruction publique et de la Guerre, par la Société d'histoire naturelle des Ardennes, et par MM. Lefranc, Jadart et Bourgeois.

Archives communales

Un compte-rendu spécial, sur l'inspection des Archives communales, est annexé au présent rapport.

Les dépôts inspectés appartiennent aux cantons de Carignan, Charleville, Chaumont-Porcien, Flize, Monthermé, Raucourt, Renwez et Sedan-Nord.

Archives Sous-Préfectures

Le dépouillement des papiers inutiles de la Sous-Préfecture de Sedan a été effectué. Ces papiers ont été vendus au profit de l'Etat et du Département, comme il a été dit ci-dessus (voir paragraphe IV).

Crédits à inscrire au budget

Je vous prie, Monsieur le Préfet, de vouloir bien inscrire au budget de 1910, les crédits votés pour l'année 1909.

L'Archiviste du Département

PAUL LAURENT